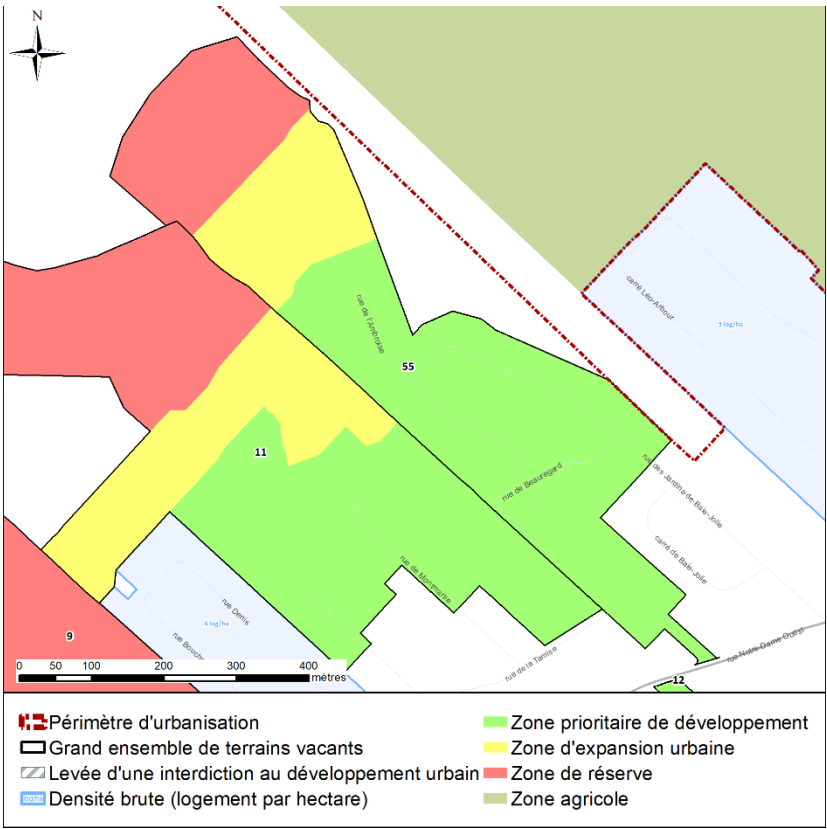


Document explicatif – modification réglementaire

Informations générales

Titre	Créer le nouveau grand ensemble de terrains vacants 59
Résumé	En concordance avec les dossiers 2110-15-266 et 1123-03-218
Concordance	Oui
Date	16 mai 2023

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Pointe-du-Lac
Territoire visé	 La carte illustre le territoire visé à Pointe-du-Lac, divisé en plusieurs zones colorées et délimitées. Une légende en bas à gauche explique les symboles : un rectangle rouge pour le périmètre d'urbanisation, un rectangle noir pour le grand ensemble de terrains vacants, un rectangle gris pour la levée d'une interdiction au développement urbain, et un rectangle bleu pour la densité brute (logement par hectare). Une légende en bas à droite explique les zones : verte pour la zone prioritaire de développement, jaune pour la zone d'expansion urbaine, rouge pour la zone de réserve, et olive pour la zone agricole. La carte inclut également une échelle de 0 à 400 mètres et un nord.
Objet	Créer le grand ensemble de terrains vacants 59 à même une partie du grand ensemble de terrains vacants 55.
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.